



Commune de **Corbeil-Essonnes**

2, place Galignani – 91100 Corbeil-Essonnes

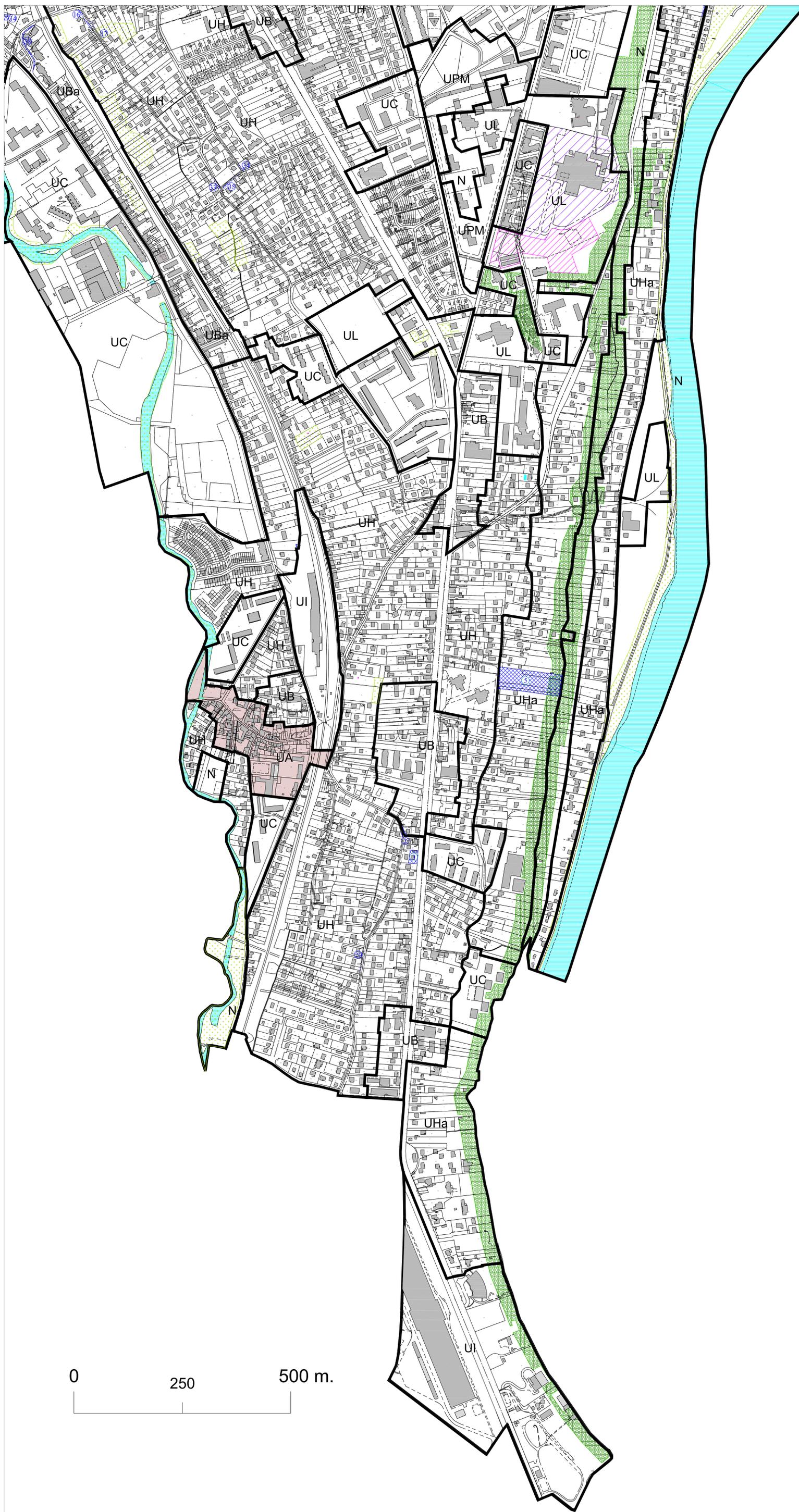
Téléphone : 01.60.89.71.79

---

**P**LAN **L**OCAL D'**U**RBANISME

**5**

**DOCUMENTS GRAPHIQUES**



- Limite de zone
- Espace boisé classé
- Espace paysager protégé au titre de l'article L.123-1-5-7ème du code de l'urbanisme
- Emplacement réservé
- Alignement d'arbres à créer
- Implantation à l'alignement ou en retrait de 3 m. voire plus selon les cas ( cf. UB.6)
- Implantation à l'alignement obligatoire ( cf. UB.6)
- Limite d'implantation des constructions ( cf. UI.6)
- Axes commerciaux
- Périmètre de 300 m. autour de la gare de Corbeil-Essonnes : normes de stationnements particulières
- Secteur Moulin-Galant : Hauteur limitée à 9 m à l'acrotère, à l'égot du toit ou au sommet du brisis et 11 m au faitage ( cf. UA.10)
- Servitude instaurée au titre de l'article L. 123-2-a du code de l'urbanisme
- Servitude instaurée au titre de l'article L.123-2-c du code de l'urbanisme
- ★ Localisation de l'aire d'accueil des gens du voyage
- ★ Habitation sinistrée par la sécheresse 1989-1990
- Périmètre de protection autour des silos

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE



Commune de **Corbeil-Essonnes**  
 2, place Galignani - 91100 Corbeil-Essonnes  
 téléphone: 01.60.89.71.79

## PLAN LOCAL D'URBANISME

### 5.4. PLAN DE ZONAGE Planche Sud, Echelle : 1/3000

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 25 février 2013 arrêtant le PLU.



Commune de **Corbeil-Essonnes**  
2, place Galignani - 91100 Corbeil-Essonnes  
téléphone: 01.60.89.71.79

# PLAN LOCAL D'URBANISME

## 5.3.

### PLAN DE ZONAGE

Planche Nord-est, Echelle : 1/3000

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 25 février 2013 arrêtant le PLU.



- Limite de zone
- Espace boisé classé
- Espace paysager protégé au titre de l'article L.123-1-5-7ème du code de l'urbanisme
- Emplacement réservé
- Alignement d'arbres à créer
- Implantation à l'alignement ou en retrait de 3 m. voire plus selon les cas (cf. UB.6)
- Implantation à l'alignement obligatoire (cf. UB.6)
- Limite d'implantation des constructions (cf. UI.6)
- Axes commerciaux
- Périmètre de 300 m. autour de la gare de Corbeil-Essonnes : normes de stationnements particulières
- Secteur Moulin-Galant : Hauteur limitée à 9 m à l'acrotère, à l'égout du toit ou au sommet du brisis et 11 m au faitage (cf. UA.10)
- Servitude instaurée au titre de l'article L.123-2-a du code de l'urbanisme
- Servitude instaurée au titre de l'article L.123-2-c du code de l'urbanisme
- ★ Localisation de l'aire d'accueil des gens de voyage
- ★ Habitation sinistrée par la sécheresse 1989-1990
- Périmètre de protection autour des silos



- Limite de zone
- Espace boisé classé
- Espace paysager protégé au titre de l'article L.123-1-5-7ème du code de l'urbanisme
- Emplacement réservé
- Alignement d'arbres à créer
- Implantation à l'alignement ou en retrait de 3 m, voire plus selon les cas (cf. UB.6)
- Implantation à l'alignement obligatoire (cf. UB.6)
- Limite d'implantation des constructions (cf. UL.6)
- Axes commerciaux
- Périmètre de 300 m, autour de la gare de Corbeil-Essonnes : normes de stationnements particulières
- Secteur Moulin-Galant : Hauteur limitée à 9 m à l'acrotère, à l'égout du toit ou au sommet du brisis et 11 m au faitage (cf. UA.10)
- Servitude instaurée au titre de l'article L.123-2-a du code de l'urbanisme
- Servitude instaurée au titre de l'article L.123-2-c du code de l'urbanisme
- ★ Localisation de l'aire d'accueil des gens du voyage
- ★ Habitation sinistrée par la sécheresse 1989-1990
- Périmètre de protection autour des silos

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE



**Commune de Corbeil-Essonnes**  
 2, place Gallnani - 91100 Corbeil-Essonnes  
 téléphone: 01.60.89.71.79

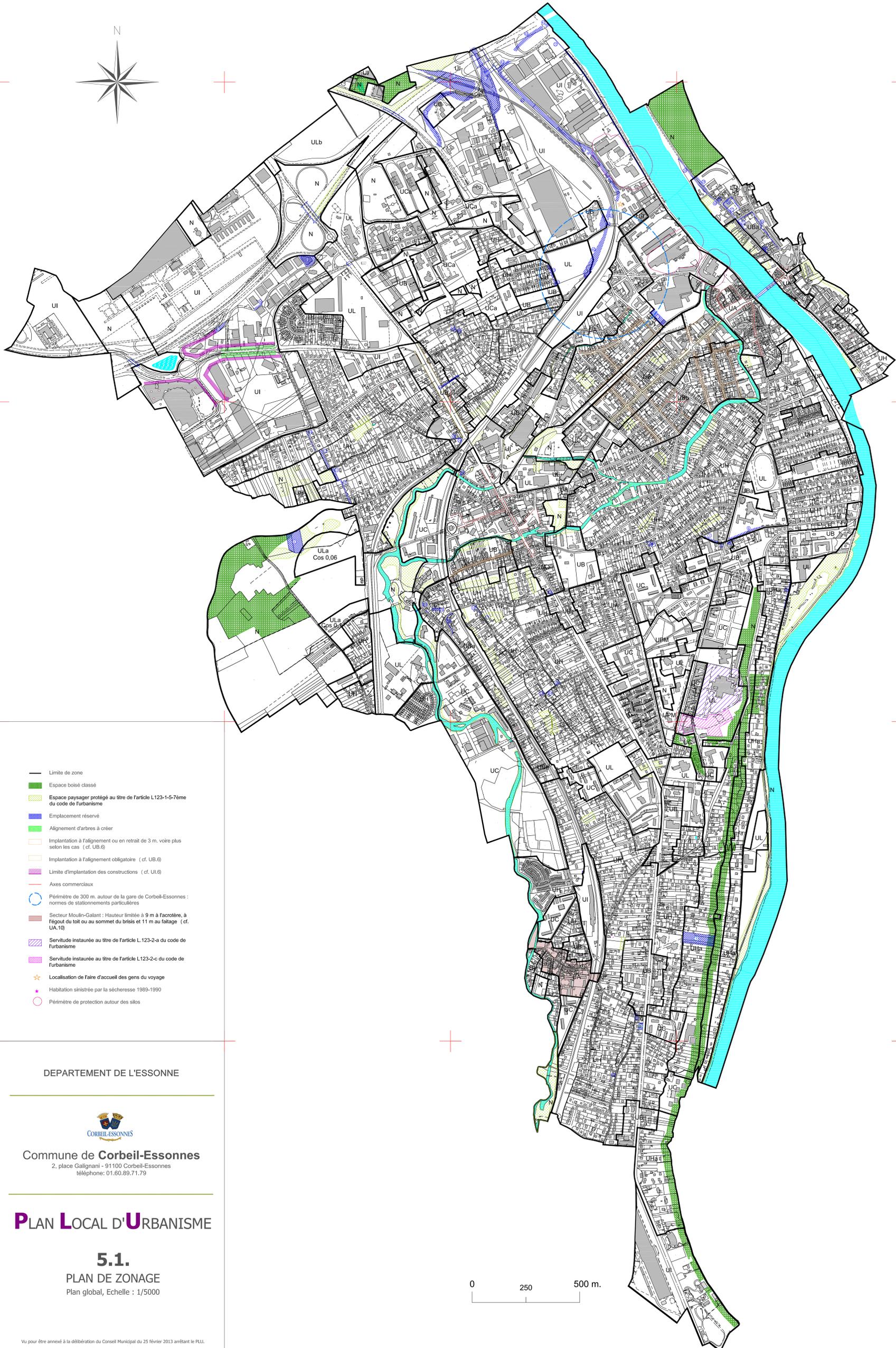
# PLAN LOCAL D'URBANISME

## 5.2.

### PLAN DE ZONAGE

Planche Nord-ouest, Echelle : 1/3000

# Ville de Corbeil-Essonnes



- Limite de zone
- Espace boisé classé
- Espace paysager protégé au titre de l'article L123-1-5-7ème du code de l'urbanisme
- Emplacement réservé
- Alignement d'arbres à créer
- Implantation à l'alignement ou en retrait de 3 m, voire plus selon les cas (cf. UB.6)
- Implantation à l'alignement obligatoire (cf. UB.6)
- Limite d'implantation des constructions (cf. UI.6)
- Axes commerciaux
- Périmètre de 300 m. autour de la gare de Corbeil-Essonnes : normes de stationnements particulières
- Secteur Moulin-Galant : Hauteur limitée à 9 m à l'acrotère, à l'égout du toit ou au sommet du brisis et 11 m au faîtage (cf. UA.10)
- Servitude instaurée au titre de l'article L.123-2-a du code de l'urbanisme
- Servitude instaurée au titre de l'article L.123-2-c du code de l'urbanisme
- ★ Localisation de l'aire d'accueil des gens du voyage
- Habitation sinistrée par la sécheresse 1989-1990
- Périmètre de protection autour des silos

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE



Commune de **Corbeil-Essonnes**  
2, place Gallignani - 91100 Corbeil-Essonnes  
téléphone: 01.60.89.71.79

## PLAN LOCAL D'URBANISME

**5.1.**  
PLAN DE ZONAGE  
Plan global, Echelle : 1/5000

0 250 500 m.